

19 DEC. 2017



Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30
Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Etaient présents :

54 titulaires dont 5 possédant une procuration
4 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine,
Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA
Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY
Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

FONTANES
LHERM
MONTGESTY
TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration à M. SIMON Michel),
Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme FAUBERT Françoise),
Mme HAUDRY Sabine (procuration à M. MUNTE Serge), M. COLIN
Henri (procuration à Mme LASFARGUES Geneviève), M.
BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle,
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy,

CAILLAC
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE

M. TILLOU José,
M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL
Ludovic),

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS

M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Population

Objet : Signature de la charte départementale de l'accès aux droits

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2017
Rapporteur : Martine LOOCK

Rédacteur : Anne CUCULLIERES
Direction : Population

Objet : Signature de la charte départementale de l'accès aux droits

Madame, Monsieur,

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 avait pour objectif essentiel de construire de manière partenariale et concertée avec tous les acteurs concernés des réponses efficaces aux besoins des personnes en difficulté.

La démarche est portée dans le département du Lot conjointement par l'Etat à travers la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et par la Direction des Solidarités Départementales du Conseil Départemental.

Elle s'est traduite par la tenue d'un atelier d'accès aux droits qui a permis de poser un diagnostic et de proposer la rédaction d'une charte départementale de l'accès aux droits.

Le diagnostic partagé a mis en exergue la complexité des démarches administratives, qui peut être accentuée par la méconnaissance des droits, l'évolution vers la dématérialisation des démarches, les contraintes spécifiques au territoire rural et le déficit de coordination des acteurs institutionnels et associatifs.

Les objectifs suivants ont été posés collectivement comme étant prioritaires :

- Faciliter l'accès et le maintien des droits des personnes en situation de précarité,
- Renforcer la lutte contre le non recours,
- Améliorer les relations des usagers avec les administrations,
- Renforcer la coordination avec les partenaires, entre les services administratifs et techniques, et fluidifier les échanges.

Le travail collaboratif a également permis de poser trois niveaux d'accueil :

- Le recueil d'informations et l'orientation de premier niveau,
- L'accompagnement des personnes dans leurs démarches,
- L'accompagnement à l'autonomie pour l'accès aux droits.

Il a abouti à la rédaction d'une charte départementale de l'accès aux droits proposée aux partenaires institutionnels, aux collectivités locales, aux bailleurs et aux associations du champ social. Cette dernière définit les engagements des partenaires dans leurs modalités d'accueil physique et téléphonique et promeut une prise en charge coordonnée afin de conduire les personnes vers l'autonomie.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Une signature de la charte est envisagée avant la fin de l'année 2017 avec tous les partenaires intéressés, chaque signataire définissant ultérieurement son niveau d'engagement en fonction de ses possibilités et de ses moyens.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter le principe de la signature de la charte départementale de l'accès aux droits.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adopter la proposition de M. le Président ;
- b- De donner pouvoir à M. le Président ou à son (sa) représentant(e) de signer la charte départementale de l'accès aux droits et ses prolongements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

